

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fulgence siège en séance ordinaire, ce 6 avril 2020, par conférence téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAT D'URGENCE COVID-19

C-2020-060

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par **conférence téléphonique**;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par **conférence téléphonique**.

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Benoit Harvey, employé aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-061

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2020

3.- Affaires spéciales :

3.1 Maire suppléant, nomination (Nicolas Riverin Turcotte)

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Aménagement forestier, MRC du Fjord-du-Fjord du Saguenay, cautionnement

6.2 Taux d'intérêt et montants de pénalité, modification

6.3 Vente pour non-paiement des taxes municipales, date reportée

6.4 Plan particulier d'intervention en sécurité civile, adoption

7.- Urbanisme :-

7.1 Dérogations mineures :

7.1.1 Monsieur Frédéric Poirier: lot 5 936 843 (DM-20-080), (1, rue Julamont)

7.1.2 Monsieur Pascal Tremblay : lot 5 936 682 (DM-20-081) (104, chemin du lac Léon)

7.1.3 Madame Karine Gagnon et monsieur Jean-Michel F. Lalancette : lot 5 731 065 (DM-20-082) (157, rang Saint-Joseph)

8.- Approbation des comptes

9.- Compte rendu des comités

10.- Varia :-

10.1 _____

10.2 _____

10.3 _____

11.- Période de questions du public

12.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le 4 mai 2020

13.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2020

C-2020-062

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 2 mars 2020** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination (Nicolas Riverin Turcotte)

C-2020-063

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Nicolas Riverin Turcotte**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, **Nicolas Riverin Turcotte**, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.-** Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet un copie certifiée conforme du règlement numéro 18-387, de la résolution C-20-37 décrétant son adoption et le document sur la nature des modifications à apporter pour les municipalités concernées.
- 2.-** Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, messieurs Francis Martel, conseiller relation avec les médias FQM, André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que Marc-Olivier Bédard, secrétaire de la Commission de l'administration publique accusent réception de notre résolution C-2020-053 ayant pour titre « *Contrôle du coût de la taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, projet de loi 48, suggestions* ».
- 3.-** Madame Annie Jean, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-181 ainsi que les règlements VS-RU-2020-13 et VS-RU-2020-6.
- 4.-** Madame Sylvie Bellerose, directrice, Fédération des Villages-relais du Québec, invite la Municipalité au 10^e congrès annuel des Villages-relais qui se tiendra du 27 au 29 mai prochain à Forestville.

- 5.- Monsieur Dominique Dery, ingénieur forestier, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, transmet un document ayant pour objet « *Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels – Processus d'information IP_02371_2019_020 – Secteur St-Germain Petite Rivière BMMB* ».
- 6.- Madame Rachelle Simard remercie la Municipalité d'avoir débarrassé la piste cyclable. Elle mentionne que cette initiative permet de mettre un baume en ce temps de confinement et cela nous remonte le moral.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence sollicitent une aide financière pour un événement qui a eu lieu du 30 janvier au 3 février dernier.

C-2020-064

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de 2 000 \$ pour l'activité du Carnaval, chèque fait à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Aménagement forestier, MRC du Fjord-du-Fjord du Saguenay, cautionnement

C-2020-065

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'aménagement forestier exige que la Municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins à l'effet d'obtenir une résolution de la Municipalité à cet effet;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins dans le cadre du contrat d'aménagement forestier.

6.2 Taux d'intérêt et montants de pénalité, modification

C-2020-066

CONSIDÉRANT le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les taux d'intérêt et de pénalité de la résolution numéro C-2010-467 sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020;

QU' en cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente;

ET QUE la présente résolution a effet le 6 avril 2020.

6.3 Vente pour non-paiement des taxes municipales, date reportée

C-2020-067

CONSIDÉRANT QUE le Québec est actuellement frappé par une crise sanitaire et économique majeure liée à l'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE cette crise sans précédent force l'arrêt de travail ou la mise à pied d'une grande majorité des Québécois durant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le vente pour taxes des immeubles pour défaut de paiement de taxes est prévue pour le 11 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire reporter la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes afin de donner un répit aux propriétaires déjà éprouvés par la crise;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER à la MRC du Fjord-du-Saguenay de changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 afin de reporter celle-ci **EN JUIN 2021**;

ET D'AUTORISER monsieur Gilbert Simard, maire, à signer tout acte et poser tout geste afin de donner effet à la présente résolution.

6.4 Plan particulier d'intervention en sécurité civile, adoption

C-2020-068

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité a adopté son plan de sécurité civile, le 4 novembre 2019 (2019-190);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a préparé son plan particulier d'intervention en cas de pandémie :

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le plan particulier d'intervention, en cas de pandémie, de la Municipalité.

7.- URBANISME :-

7.1 Dérogations mineures

7.1.1 Monsieur Frédéric Poirier: lot 5 936 843 (DM-20-080), (1, rue Julamont)

C-2020-069

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Poirier (DM-20-080) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ensemble avait déjà fait l'objet de discussion entre le promoteur et le conseil municipal de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa **réunion du 25 mars 2020 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE;**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 20^e jour du mois de mars 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Frédéric Poirier en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Frédéric Poirier une dérogation mineure visant à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement de 1500m² dont la largeur projetée serait de 23 mètres au lieu de 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement numéro 2015-05, sur une le lot 5 936 843 en bordure de la rue Julamont;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.1.2 Monsieur Pascal Tremblay : lot 5 936 682 (DM-20-081) (104, chemin du lac Léon)

C-2020-070

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Poirier (DM-20-080) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ensemble avait déjà fait l'objet de discussion entre le promoteur et le conseil municipal de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa **réunion du 25 mars 2020 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE;**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 20^e jour du mois de mars 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Frédéric Poirier en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Frédéric Poirier une dérogation mineure visant à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement de 1500m² dont la largeur projetée serait de 23 mètres au lieu de 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement numéro 2015-05, sur une le lot 5 936 843 en bordure de la rue Julamont;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.1.3 Madame Karine Gagnon et monsieur Jean-Michel F. Lalancette : lot 5 731 065 (DM-20-082) (157, rang Saint-Joseph)

C-2020-071

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Gagnon et monsieur Jean-Michel F. Lalancette (DM-20-082) ont demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE le front du bâtiment complémentaire est de moindre envergure que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été présentée au comité consultatif d'urbanisme par **courrier électronique le 24 mars 2020;**

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa **réunion du 25 mars 2020 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE;**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis prévu à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q. ch. A-19.1) le 20 mars 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de madame Karine Gagnon et monsieur Jean-Michel F. Lalancette en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à madame Karine Gagnon et monsieur Jean-Michel F. Lalancette une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire de 93.57m² surpassant de 1.88m² la superficie du bâtiment principal, contrairement à ce qui est prescrit au règlement de zonage 2015-03, article 12.5.4, sur l'immeuble portant le numéro civique 157 du rang Saint-Joseph, Saint-Fulgence (lot 5 731 065).

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2020-072

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 122.43 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	331.81 \$
Brassard Buro Inc.,	152.82 \$
CMP Mayer Inc.,	3 604.47 \$
Le Cybernaute,	657.43 \$
Detekta Solutions,	546.13 \$
Devicom,	811.87 \$
Eurofins Environnex,	447.83 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	96.26 \$
Fédération des villages-relais du Québec,	1 095.00 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.,	1 609.66 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Fonds de l'information foncière sur le territoire,	32.00 \$
Groupe CCL,	241.25 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	2 546.62 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	316.18 \$
Girard Carol,	604.89 \$
Groupe Ultima Inc.,	222.00 \$
Info Page,	225.14 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	848.88 \$
Journal le Quotidien,	374.33 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	115.35 \$
Le Quotidien, le Progrès-Dimanche,	2 022.41 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	10 304.05 \$
Nutrinor Énergies,	372.79 \$
Pic Construction Co. Ltée,	1 078.93 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	150.51 \$
Raymond Chabot Grant Thornton,	6 898.50 \$
Super Sagamie Plus,	2 069.18 \$
Sauvetage Nautique Enr.,	6 927.24 \$
Sécurisag Enr.,	596.38 \$
Signis Inc.,	840.18 \$
Solugaz Propane,	1 201.93 \$
SPI Sécurité Inc.,	389.58 \$
Télénet Informatique Inc.,	27.79 \$
Tetra Tech Q1Inc.,	3 280.65 \$

Transporteurs en vrac de Dubuc-Nord, 521.26 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Syndicat des employés municipaux (05-03-2020),	338.27 \$
Ministre du revenu 905-03-2020),	12 205.16 \$
Receveur général du Canada (05-03-2020),	138.42 \$
Receveur général du Canada (05-03-2020),	4 908.16 \$
Financière Sun Life (05-03-2020),	4 170.83 \$
Desjardins Sécurité Financière (05-03-2020),	4 691.54 \$
Hydro-Québec (06-03-2020),	5 517.68 \$
Bell Mobilité (17-03-2020),	526.53 \$
Revenu Québec (17-03-2020),	140.25 \$
Visa Desjardins (17-03-2020),	173.02 \$
Hydro-Québec (17-03-2020),	808.25 \$
Bell Canada (17-03-2020),	291.67 \$
Société canadienne des postes (23-03-2020),	252.20 \$
Vidéotron Ltée,	195.96 \$
Hydro-Québec (26-03-2020),	1 664.35 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

Aucun sujet

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Une invitation a été faite sur le site internet de la municipalité d'adressant aux contribuables voulant poser une ou des questions sur les sujets à l'ordre du jour : Aucune question n'a été posée par courrier électronique.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 4 MAI 2020 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 4 mai 2020 à 19 heures 30**.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl